

JEUDI 21 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le quatorze, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Colette JOUET	Laure OBERT	Nicolas PERREAU	Saadia VERNEAU
Wilfrid LÉBOUC	Ludovic LENOIRE	Sophie BUSSEREAU	Sylvain TABARY

Absents excusés : Anne-Marie LEMESLE, Dominique LELIEVRE, Philippe RÉAL.
Dominique LELIEVRE donne procuration à Laure OBERT.

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

Intervention de Maëlle DINÉ, coordonnatrice des actions sociales et culturelles de l'association « Familles Rurales du Ridellois » : présentation de « L'Espace Vie Sociale ».

Maëlle DINÉ se présente et excuse les bénévoles qui n'ont pu être présents ce soir.

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités des habitants en développant, à partir d'initiatives locales, des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation de la vie sociale des Caisses d'Allocations Familiales. Ce n'est pas un lieu spécifique. L'objectif est d'être itinérant, d'aller sur les lieux.

Ce sont des lieux de proximité, gérés par des associations, qui développent des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités entre habitants (organisation d'évènements fédérateurs, échange de savoirs, ateliers etc ...). Ils favorisent l'accompagnement des initiatives des habitants, telles les sorties culturelles, les activités sportives, les séjours collectifs etc...

Ils ont pour finalités et objectifs la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble », la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Quelques exemples : l'écoute des habitants, le développement de projets, l'accompagnement à la scolarité, l'accueil d'enfants et de jeunes, le prêt d'outils, le soutien à la fonction parentale, l'appropriation de l'environnement et du cadre de vie avec l'aménagement d'espaces publics, la création de jardin partagé, le concours de balcons fleuris etc...

L'agrément du projet social de l'EVS d'une durée de 1 à 4 ans relève de la responsabilité du conseil d'administration de la CAF Touraine. Il permet d'ouvrir droit à la prestation de service « animation locale ».

L'Association « Familles Rurales du Ridellois » a décidé d'être porteur de ce projet et se donne comme finalité l'épanouissement des personnes et des familles, leur bien-être et le

développement de leur milieu de vie. Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture, d'accueil à tous et de respect des différences, notamment en intégrant toutes les générations. Le territoire du projet est constitué des 4 communes sur lesquelles l'association mène déjà des actions : Azay-le-Rideau, Cheillé, Rivarennnes et Vallères soit une population de plus de 7 500 habitants. Les actions toucheront également les habitants des communes aux alentours. Un diagnostic a été fait sur ces 4 communes pour alimenter le projet EVS.

Les premières actions mises en place en 2022 seront :

- Le café des aidants le 1^{er} jeudi de chaque mois à partir de février,
- L'action parentalité,
- La fête du Court,
- Le café des habitants 1 fois par trimestre dans chaque commune,
- Handicap et Vous,
- Un comité de pilotage pour évaluer les actions 2022.

En 2023 :

- Les mêmes actions qu'en 2022,
- Poursuite du réseau Guid'asso,
- Etude de faisabilité d'un projet de mobilité solidaire,
- Comité de pilotage pour évaluer les actions 2023.

Les moyens humains sont les habitants, les bénévoles et les professionnels de l'association. Un contrat d'apprentissage est à l'étude. Des prestataires et conseillers techniques interviendront également. Les partenaires sont la CAF Touraine et ses agents, la CCTVI, les 4 communes concernées, le Conseil Départemental, la Région Centre et le Crédit Agricole. Les associations locales, les services de la CCTVI et des communes ainsi que les commerçants locaux sont également partenaires opérationnels.

Les moyens matériels sont les locaux, les accueils de loisirs, les salles polyvalentes, les salles de réunions, les places, les outils informatiques, minibus, documentation, tables, chaises, barnums etc ...

Les moyens d'information et de communication : un site internet, une page Facebook, affiches, journaux etc ... Une communication concrète sera faite auprès des habitants.

Les moyens financiers : la rémunération des services, le transfert de charges et les diverses subventions. Le montant demandé à la commune de Rivarennnes est de 570.00 € pour 2022.

La CAF a donné l'agrément. Le soutien (financier et matériel) des communes est souhaité pour la mise en place des actions.

La commune de Cheillé a répondu favorablement à la demande de subvention et la commune de Vallères doit tenir prochainement une réunion de présentation. Quant à la commune d'Azay-le-Rideau elle subventionnera sur des projets spécifiques et non sur le projet global.

La CCTVI attend le retour des communes.

Le montant des demandes de participations financières est calculé au prorata du nombre d'habitants des communes. Le budget global est de 39 000 €.

Madame le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour l'ajout de deux délibérations : la première concerne la signature de deux conventions pour la mise à disposition du service assistance au recrutement du centre de gestion d'Indre-et-Loire, la deuxième regarde la signature d'une convention d'occupation partielle des locaux de l'école par la CCTVI pour l'accueil de loisirs du mois de juillet et la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 04/2022/12 : Convention de prestation de service pour la fourniture de repas et goûters à l'accueil de loisirs de Rivarennnes

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la fourniture des repas et des goûters aux enfants présents dans les accueils de loisirs avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 04/2022/13 : Convention relative à la mise à disposition du service d'assistance au recrutement du centre de gestion d'Indre-et-Loire

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent de la commune fin 2022, il est nécessaire d'engager une procédure de recrutement. Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par le centre de gestion d'Indre-et-Loire relative à la mise à disposition de son service d'assistance au recrutement. La participation de la commune pour les frais d'intervention s'élève à la somme de 1 250.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

- Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,
- Vu le devis en date du 13 avril 2022 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide à l'unanimité :

- ☞ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le conseil en recrutement d'un poste d'adjoint administratif au sein des effectifs de la commune,
- ☞ De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, telle qu'elle est prévue dans les conventions, étant entendu que le choix de l'agent relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale.
- ☞ De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

En ce qui concerne le recrutement d'un agent technique suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} octobre 2022, le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de convention du centre de gestion.

Délibération n° 04/2022/14 : Convention d'occupation partielle des locaux de l'école affectés à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs » avec la CCTVI

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'occupation partielle des locaux de l'école affectés à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs de Rivarennnes » avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ladite convention.

Comptes-rendus de réunions

Rencontre avec Madame Sophie LAGRÉE : Agnès BUREAU

Madame LAGRÉE, candidate aux élections législatives, est venue rencontrer les élus pour recueillir les enjeux et besoins du territoire.

Cinéma en plein air : Agnès BUREAU

Le groupe de travail de la CCTVI réuni pour définir l'organisation de la saison culturelles 2022 n'a pas pu déterminer les lieux de projections de cinéma en plein air. En effet, compte-tenu du nombre important de demandes (12 demandes pour 8 séances possibles), les élus présents n'ont pas souhaité décider de manière arbitraire sur la répartition. Une réunion en visio est organisée le 27 avril à 18 H 30 afin de pouvoir évoquer la programmation. Plusieurs communes ont choisi la date du 03 septembre.

Tourisme - Randonnées Pédestres : Laure OBERT

Les projets de circuits de randonnées pédestres ont été envoyés à chacun. Quelques modifications sont en cours. L'impression des plaquettes est imminente. Le circuit de la « Japoule » a été accepté. Reste le balisage qui est assez onéreux.

La fête du vélo va être organisée au mois de mai. Un compteur à vélos va être mis en place. Le 27 juillet une balade douceur est prévue à Rivarennnes.

Plan alimentaire territorial : Colette JOUET

Atelier sur la restauration collective : Changement du comportement et des politiques de santé. Une grande discussion a eu lieu sur la participation pour la production locale et le développement de stratégies alimentaires en mobilisant davantage de secteurs existants. La CCTVI enquête sur la consommation locale. Elle note un retour des acheteurs pour une meilleure qualité des produits. Evocation de la Loi EGALIM.

Prochaine réunion :

- Conseil Municipal le 19 mai 2022 à 20 H 00.

Questions diverses

2^{ème} tour des élections présidentielles le 24 avril : organisation des permanences.

Cérémonie du 08 mai :

La première cérémonie aura lieu à Bréhémont, la seconde à Rivarennnes suivie d'un repas.

La séance est levée à 22 H 30

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
04/2022/12	Convention de prestation de service pour la fourniture de repas et goûters à l'accueil de loisirs de Rivarennnes	Délégation de signature	5.5
04/2022/13	Convention relative à la mise à disposition du service assistance au recrutement du centre de gestion d'Indre-et-Loire	Délégation de signature	5.5
04/2022/14	Convention d'occupation partielle des locaux affectés à l'exercice de la compétence « enfance-jeunesse » de la CCTVI	Délégation de signature	5.5

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Laure OBERT	
Michel ALLARD		Nicolas PERREAU	
Sylviane DUBOIS		Saadia VERNEAU	
Roger BOYER		Wilfrid LEBouc	
Colette JOUET		Ludovic LENOIRE	
Philippe RÉAL	Absent	Sophie BUSSEREAU	
Anne-Marie LEMESLE	Absente	Sylvain TABARY	
Dominique LELIEVRE	Absente		